

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2021  
DE 9 H 30 à 11 H 30

DELIBERATION N° 2021 – 26



**Objet : Exécution anticipée du Budget Primitif 2022 en Investissement.**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 18 Octobre 2021,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Budget Primitif 2021 voté le 11 Février 2021,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 03 Juin 2021,

## DECIDE

Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, d'autoriser le Syndicat Hauts-de-France-Mobilités à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à caractère annuel dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant entendu que les crédits de paiement sont égaux à la somme des crédits de paiement figurant dans les budgets correspondants.

## AUTORISE

Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Le Président,  
  
Franck DHERSIN